



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Page n°1

ARRÊTÉ
n° 2023-11-10

OBJET :

**RÉGIE
D'AVANCE
DES CHEQUES
D'ACCOMPAGNE
MENT
PERSONNALISÉ-
MISE A JOUR DE
LA REGIE**

Le Maire de SAINT-HERBLAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN

Vu la décision n°2014-04-05 du 14 avril 2014 instituant la régie d'avances des chèques d'accompagnement personnalisé.

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 02 Novembre 2023

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 5 octobre 2023

Vu l'avis conforme des régisseurs suppléants en date du 11 octobre 2023

Considérant la nécessité de nommer les régisseurs titulaires, suppléants et les mandataires préposés,

A R R E T E

ARTICLE 1 – A compter du **15 NOVEMBRE 2023**, l'arrêté du Président du CCAS n°2020-02 du 12 mars 2020, relatif à la nomination des régisseurs titulaires et suppléants ainsi que les mandataires préposés de la régie d'avance des chèques accompagnement personnalisé est abrogé.

ARTICLE 2 – A compter du **15 NOVEMBRE 2023**, sont nommés :

- **Madame Isabelle TURMEL**, régisseur titulaire de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.
- **Madame Chantale TELLIER et Madame Julie DAGO** régisseurs suppléants, avec pour mission de remplacer le régisseur titulaire en cas d'absences pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel de celui-ci.

Sont nommés mandataires préposés :

- **Madame Françoise LONGÉPÉ**
- **Madame Sandrine LARCHIER-PAUSÉ**
- **Madame GEAY Adèle**
- **Madame Christelle GENILLARD**
- **Madame Emilie LUCAS**
- **Madame Aline GABORIT**
- **Monsieur Henri LOUA**

avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire.

ARTICLE 3 – Madame Isabelle TURMEL percevra une indemnité de fonction, de sujétions, et d'expertise complémentaire (IFSE complémentaire 1) et la Nouvelle Bonification Indiciaire selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 – Les régisseurs titulaires et suppléants et les mandataires préposés ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal.



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Page n°2

ARTICLE 5 – Les régisseurs titulaires et suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur, en charge de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

ARTICLE 6 – Les régisseurs titulaires et suppléants et les mandataires préposés sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice du 21 avril 2006, de présenter ses registres comptables, ses fonds et ses formules de valeurs inactives aux agents de contrôles qualifiés.

ARTICLE 7 – Madame la Directrice du CCAS de SAINT-HERBLAIN et Monsieur le Trésorier Principal de SAINT-HERBLAIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-HERBLAIN, le 02 Novembre 2023

Le Maire,
Président du CCAS

Bertrand AFFILÉ

Reçu de préfecture de Nantes le 27 décembre 2023

Publié le 04 janvier 2024



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Page n°3

REGISSEUR TITULAIRE

(Signature précédée de la mention)

"Vu pour Acceptation"

et la date

Mme Isabelle TURMEL

Régisseur suppléant

(Signature précédée de la mention)

"Lu et Approuvé"

et la date

Mme Chantale TELLIER

Régisseur suppléant

(Signature précédée de la mention)

"Lu et Approuvé"

et la date

Mme Julie DAGO



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Page n°4

Préposés

(Signature précédée de la mention)

"Lu et Approuvé"

et la date

Mme Françoise LONGÉPÉ

Mme Emilie LUCAS

Mme Sandrine LARCHIER-PAUSÉ

Mme Aline GABORIT

Mme Christelle GENILLARD

Mme Adèle GEAY

M Henri LOUA